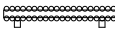


LEGENDE :

- PF : Porte fenêtre
FAV : Fenêtre allège vitrée
FAP : Fenêtre allège pleine
VR : Volet roulant
GC : Garde corps
PV: Pare vue
EP : Eau pluviale
R : Réfrigérateur
LL : Lave linge
LV : Lave vaisselle
C : Cuisson
Tri : Tri sélectif
LC : Linéaire complémentaire
RP : Robinet de puisage

 Placard
 Tableau électrique
 Radiateur
 Sèche-serviette
 Soffite et faux plafond
 Eclairage extérieur



SCCV POISSY
EUROPE



Hall D
Allée Rouget de Lisle



6 ème étage

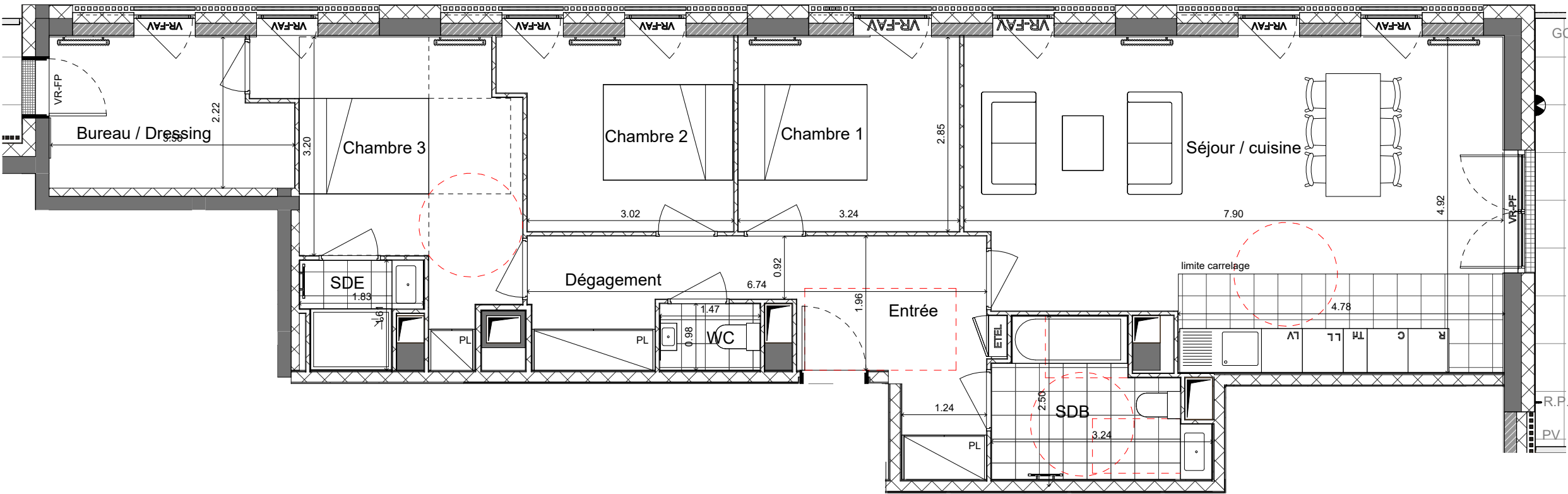
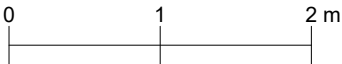
APPARTEMENT - 4 Pièces

Logement	Bâtiment	Etage
64	D	R+6

Bureau / Dressing	7.5 m²
Chambre 1	9.5 m²
Chambre 2	9.5 m²
Chambre 3	12.6 m²
Dégagement	5.5 m²
Entrée	7.6 m²
SDB	6.1 m²
SDE	2.4 m²
Séjour / cuisine	36.7 m²
WC	1.4 m²
Surface Totale Habitable	98.9 m²
Balcon 1	12.8 m²
Balcon 2	6.7 m²
Surface Totale Extérieure	19.5 m²
Surface Totale Privative	118.4 m²

Indice :0 Modifié le :

Date : 25/06/26 Echelle : 1:50



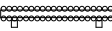
Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle et l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicative. Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~13 cm pour les terrasses à RDC, de ~15 cm pour les balcons et de 25cm pour les terrasses et loggia étanchées.

LEGENDE :

- PF : Porte fenêtre
FAV : Fenêtre allège vitrée
FAP : Fenêtre allège pleine
VR : Volet roulant
GC : Garde corps
PV: Pare vue
EP : Eau pluviale
R : Réfrigérateur
LL : Lave linge
LV : Lave vaisselle
C : Cuisson
Tri : Tri sélectif
LC : Linéaire complémentaire
RP : Robinet de puisage

 Placard

 Tableau électrique

 Radiateur

 Sèche-serviette

 Soffite et faux plafond

 Eclairage extérieur



SCCV POISSY
EUROPE



Hall D
Allée Rouget de Lisle



6 ème étage

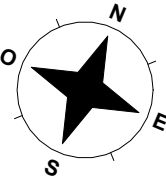
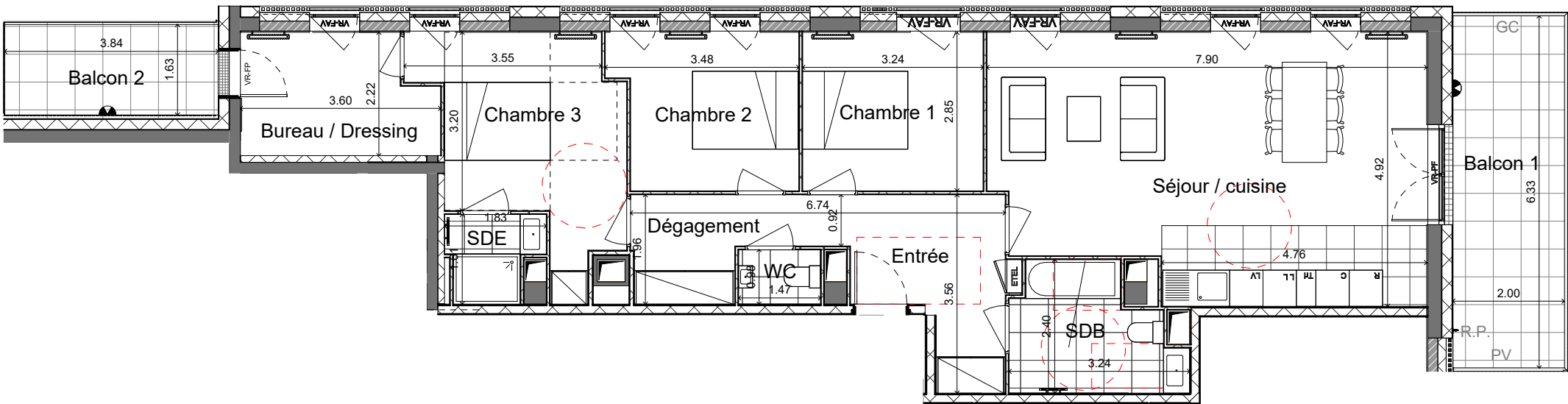
APPARTEMENT - 4 Pièces

Logement 64-EXT
Bâtiment D
Etage R+6

Bureau / Dressing	7.5 m²
Chambre 1	9.5 m²
Chambre 2	9.5 m²
Chambre 3	12.6 m²
Dégagement	5.5 m²
Entrée	7.6 m²
SDB	6.1 m²
SDE	2.4 m²
Séjour / cuisine	36.7 m²
WC	1.4 m²
Surface Totale Habitable	98.9 m²
Balcon 1	12.8 m²
Balcon 2	6.7 m²
Surface Totale Extérieure	19.5 m²
Surface Totale Privative	118.4 m²

Indice :0
Modifié le :

Date : 25/06/26
Echelle : 1:100



Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle et l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicative. Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~13 cm pour les terrasses à RDC, de ~15 cm pour les balcons et de 25cm pour les terrasses et loggia étanchées.